



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 25 avril 2014. De nouvelles rubriques viennent enrichir ce bulletin pour en faire un outil de communication plus efficace et agréable. Ce document est le vôtre, il doit aussi évoluer selon vos souhaits et vos idées. N'hésitez pas à formuler des propositions pour en améliorer le contenu.

En vous remerciant par avance pour votre participation, nous vous souhaitons un très bon mois de Mai.

Le Conseil Municipal

Présents : ARMAND Isabelle – AUGUSTO Manuel – BALLAY Christelle – BARTHELEMY Pascal – CHOLLEY Georges – COLLAS Louis – JATTEAU Fabrice – MONNEY Joël – PERRIN Yvette – PETITGENET Sylvain – VOIRIN Martine

Mme Martine VOIRIN a été nommée secrétaire de séance

Budgets

Les budgets ont été présentés par Monsieur le Maire et Mme Angéline VINCENT au percepteur de la trésorerie de St Loup-sur-Semouse qui les a validés.

Budget assainissement

Monsieur le Maire, Sylvain PETITGENET, invite Mme Angéline VINCENT, secrétaire de mairie, à présenter au Conseil Municipal le budget 2014.

Le budget Assainissement est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Budget communal

Le budget communal 2014 dégage un excédent de 23000 €. Malgré ça, l'état de la trésorerie ne permet pas de couvrir les factures actuellement dues et à venir. Il ne permet aucune réalisation ou travaux courants pour les deux premières années de fonctionnement. Ouvrir une ligne de trésorerie pour répondre aux besoins n'est guère envisageable. Le trésorier de Saint-Loup-sur-Semouse confirme la situation saine des comptes, et a suggéré la mise en place d'un emprunt.

Des simulations d'emprunt ont été demandées auprès de plusieurs banques. Les taux actuels sont bas, de l'ordre de 2,5 % d'intérêt par an. Le montant exact et la durée de remboursement feront l'objet d'une discussion lors d'une prochaine réunion de conseil. Le Conseil Municipal est d'avis de rembourser cet emprunt durant le présent mandat.

Parallèlement à cette démarche, Sylvain PETITGENET souhaite atteindre l'objectif de recréer une trésorerie suffisante pour mettre la commune à l'abri de potentielles difficultés financières (catastrophe naturelle affectant les bois...). 5000 € mensuels quasi incompressibles sont nécessaires au fonctionnement de base de la commune (sans travaux, aménagements...). Les diverses recettes (DGF...) ne couvrent qu'une partie de ces dépenses. Des ventes de bois sont nécessaires pour équilibrer le budget fonctionnement annuel de la

commune. La réalisation d'économies à raison de 5000 € /an pendant la durée du mandat, permettrait à la commune d'affronter deux années sans vente de bois et d'éviter des ventes quasi à perte.

Le budget communal est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

Travaux

- Appartement

La chaudière de l'appartement a plus de 20 ans. La panne, réparable pour une somme de 300-350 €, reste contestable au vu de la vétusté de l'équipement qui, de plus, est loin d'atteindre le rendement des chaudières actuelles.

Pour intéresser un locataire durablement au-delà des périodes estivales le mode de chauffage est essentiel. Plusieurs pistes sont envisageables : installation d'une chaudière gaz neuve et/ou installation d'un fourneau à pellets... Divers devis seront demandés pour soumettre le projet aux discussions du Conseil Municipal.

La mise en place d'une bonne épaisseur de laine de verre dans les combles est également abordée pour améliorer sensiblement les dépenses de chauffage.

- Voierie

Suite à une visite du village les services de la DDT ont fourni une estimation de travaux de voierie. Tous les chemins et voies communales ont été étudiés (rue du Tremblet, rue de la Prairie, chemin de la Bergère, route de Girefontaine, chemin des vignes etc...)

Certaines opérations ne nécessitent que quelques rustines (route de Bouligney, caniveaux...)

Au vu du coût global, l'ensemble de ces travaux ne peuvent être engagé. Le conseil définira lors de la prochaine réunion les secteurs qui semblent prioritaires.

Parmi ces chemins certains ne sont que des chemins ruraux et non communaux. Les travaux sur voierie rurale sont entièrement à la charge de la commune alors que les travaux sur la voierie communale sont éligibles à l'AED. Pour modifier le statut des voieries une délibération est nécessaire. Lorsqu'une voie devient communale la commune est responsable des incidents sur ces voies dus à un défaut d'entretien. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le classement d'une partie de ces chemins dans la limite du dernier accès privatif. La distance exacte du nouveau classement fera l'objet d'une description précise lors d'une prochaine réunion de conseil.

- Véhicule communal

Un mécano du garage de Luxeuil serait éventuellement intéressé pour des pièces. L'attelage remorque neuf a coûté 340 €. La somme de 500 € est définie pour l'ensemble.

- Outillage communal

Pascal BARTHELEMY a repris et nettoyé tout le matériel. Le parallélisme du tracteur est réparé, le filtre à air de la débroussailleuse a été changé. La débroussailleuse auto faucheuse a été entièrement nettoyée, révisée, graissée, courroies retendues, filtre à air changé... et refonctionne parfaitement. Concernant le tracteur rouge, un diagnostic reste à faire pour évaluer le montant des dépenses nécessaires à son redémarrage.

Pascal BARTHELEMY propose quelques achats d'outils : souffleur, pulvérisateur, sécateur... Un réel travail d'explications auprès de l'employé communal sur l'entretien courant du matériel prolongera déjà efficacement la durée de vie l'équipement communal.

- Schéma d'assainissement

Mr WANTZ est venu en mairie présenter le dernier rapport effectué sur le réseau d'assainissement du village. Quelques points sont à surveiller, quelques actions sont proposées pour ménager et optimiser les installations existantes. Des contacts seront pris avec les habitants du village pour améliorer le fonctionnement de notre système d'assainissement collectif ainsi que le contrôle des quelques installations

autonomes avant la mise en place du SPANC, qui sera obligatoire et arbitraire. Le point sur la question sera fait lors d'une prochaine réunion de conseil.

- AIIS

L'AIIS reviendra pour assurer l'étanchéité du deuxième bassin de la fontaine de la Grande rue ainsi que la petite fuite de la grande fontaine. La rencontre de Mr PERNET par Mr le Maire a permis d'éclaircir la facturation du mur du cimetière non spécifiée sur le devis. L'AIIS accepte de ne facturer que le montant indiqué, faisant ainsi cadeau de la reprise de maçonnerie au cimetière.

Questions diverses :

- Ménage

Deux candidates se sont fait connaître pour le poste. Martine VOIRIN organisera un tirage au sort en présence des deux candidates.

- Demande de subventions

Une demande de subvention pour l'organisation d'un « vélo-tourisme » à Jasney a été présentée. Par manque de moyens la commune ne peut y répondre positivement.

- Saules de la rue de la Cornée

Isabelle ARMAND fait le point de la situation des saules rue de la Cornée dont une partie occupait le terrain communal. L'entreprise DESCHASEAUX, à la demande de MR Albert PY, est venue couper les arbres et enlever les troncs. De nombreuses branches ont été laissées sur place et restent à éliminer sur terrain privé. Des solutions de broyages existent par l'intermédiaire du SICTOM (prêt gratuit de broyeurs pour les communes). L'AIIS utilise sur certaines communes cette solution et peut être missionnée pour le compte d'un particulier s'il s'engage par écrit à rembourser la commune du montant de l'intervention.

- Bois communal

La réserve de bois pour la commune s'amenuise. Joël MONNEY se charge de programmer une opération de bûcheronnage pour reconstituer un stock.

- Nettoyage de la fontaine des Maix Gaudin

La fontaine située en contrebas du niveau du sol se trouve peu à peu totalement ensevelie. Une opération de nettoyage est à programmer pour remettre en valeur ce patrimoine.

- Le pont des Maix Godin

Le garde-corps est dangereux. Pascal BARTHELEMY propose d'étudier une solution pour reconstituer un garde-corps digne de ce nom.

- Bascule

Une large dalle a cédé. Elle sera remplacée par une dalle de béton. La pierre soutenant le mécanisme de la bascule est fendue, l'ensemble sera étudié et consolidé lors de la reprise du dallage.

La séance est levée à 23 h 50.

Dates commémoratives ou interventions spécifiques, les occasions de participer à la vie du village sont autant de rendez-vous pour se retrouver, passer un bon moment ensemble, et après l'effort, le réconfort !...

Au plaisir de retrouver chacun d'entre vous pour ces rencontres citoyennes et conviviales.

L'AGENDA COMMUNAL

Jeudi 8 mai : 11 h 30 commémoration de la fin de la 2nde guerre mondiale au monument aux morts, devoir de mémoire avec la mobilisation de la nouvelle génération, suivi d'un vin d'honneur.

Samedi 17 mai : opération bucheronnage de bois pour la commune : rendez-vous à 8 h 30 à la Charrière Marchande.

Dimanche 25 mai : élections européennes bureau de vote ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

Vendredi 30 mai : grande opération nettoyage de l'église, lavage des dalles, dépoussiérage et entretien des éléments en bois, chacun apporte son matériel et/ou son huile de coude. Le rendez-vous est fixé à 9 h 00.

Samedi 7 juin : à partir de 9 h 00, dégagement de la fontaine des Maix Godin.

Le blason d'Anjeux :

Dans la partie supérieure une ligne sinueuse bleue représente la source du Planey. Elle surmonte la tête d'évêque tricéphale qui orne le fronton de l'église. Le chiffre trois est couramment utilisé dans l'iconographie religieuse pour évoquer la Trinité, Dans le cas présent on peut également y voir un visage regardant le passé, le présent et l'avenir. Les trois lapins aux trois oreilles sont sculptés dans une clef de voûte de l'église ; utilisation à nouveau du chiffre trois avec la représentation d'un animal fétiche du bestiaire chrétien. Un motif semblable est présent à Luxeuil, en Suisse ou encore parmi les vestiges de l'abbaye de Chaumousey dans les Vosges.

Une notice, faisant mention de détails connus ou méconnus, pourra illustrer l'identité et l'originalité de notre village.



Si vous désirez recevoir par courrier électronique le bulletin il suffit de nous adresser un message à l'adresse suivante :

mairie-anjeux@orange.fr